



# Conseil de sécurité

## CS/9565

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York  
 Conseil de sécurité  
 6061<sup>e</sup> séance (reprise) –matin

### **PLUSIEURS ÉTATS MEMBRES INVITENT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ À S'ACQUITTER DE SES RESPONSABILITÉS POUR FAIRE FACE À LA SITUATION À GAZA**

Le Conseil de sécurité a poursuivi, ce matin, la réunion qu'il avait entamée la veille au niveau ministériel sur la situation à Gaza. Les représentants d'une quinzaine d'États Membres ont ainsi, à leur tour, appelé à une cessation immédiate des hostilités, tandis que certains ont déploré l'« inaction » du Conseil, l'invitant à « prendre ses responsabilités ».

Les délégations ont tous plaidé en faveur de l'arrêt immédiat des combats. Si le représentant de la République tchèque, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, s'est félicité de la décision israélienne d'observer chaque jour une trêve de trois heures, son collègue de l'Argentine l'a en revanche qualifiée d'« inacceptable », dans la mesure où, a-t-il dit, « elle ne peut contribuer en aucune façon à répondre aux besoins humanitaires urgents des Palestiniens ». « C'est la cessation immédiate et permanente des hostilités qui est nécessaire », a-t-il ajouté.

Le représentant tchèque a souligné que l'Union européenne était « déterminée à entreprendre tous les efforts pour mettre un terme à la violence actuelle ». Il a affirmé que le Hamas devrait cesser, sans condition, ses tirs de roquettes contre Israël, tandis qu'Israël devrait mettre fin à son action militaire. Il a, de même, salué l'initiative prise hier par le Président de la France, M. Nicolas Sarkozy, et le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, en vue d'arrêter l'escalade de la violence.

Les condamnations plus directes des attaques israéliennes ont été multiples et parfois vives. Si certains les ont jugées « disproportionnées », d'autres, comme le représentant du Nicaragua, ont parlé, de « campagne de destruction » se poursuivant depuis plus de 60 ans, ou, comme celui du Venezuela, de « génocide ». « La machine de guerre israélienne doit être arrêtée et les criminels de guerre israéliens traduits en justice », a estimé pour sa part le représentant de la République islamique d'Iran.

Plusieurs délégations, comme celle de la Malaisie, ont en outre déploré l'inaction du Conseil de sécurité dans la gestion de ce conflit. Au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant de Cuba a exprimé sa « profonde déception » face à l'« incapacité du Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités relevant du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Faute de prendre une action décisive, le Conseil de sécurité risque d'« affaiblir sa légitimité et son efficacité », a estimé la représentante du Brésil.

Le délégué du Paraguay, qui intervenait au nom du MERCOSUR, a lancé ainsi un appel à une action du Conseil de sécurité, l'invitant à « ne pas rester indifférent face à ses responsabilités ». Ses homologues indonésien et pakistanais ont appelé le Conseil à « transmettre sans retard un message très clair » par l'adoption d'une résolution demandant la cessation des hostilités.

Dans l'après-midi, le Conseil devrait tenir des consultations officieuses sur la question.

### **LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

#### **Déclarations (suite)**

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a condamné l'agression militaire israélienne, contraire à l'état de droit et à la décence humaine. Elle démontre avant tout le mépris de ce régime pour le droit international, a-t-il dit. Le représentant a regretté l'inaction manifeste du Conseil de sécurité face à cette

situation. Il n'y a pas d'autres options que d'intervenir pour mettre fin aux violences et à la destruction des mosquées, des écoles et des infrastructures, a-t-il déclaré. Israël doit maintenant se retirer de la bande de Gaza, a demandé le représentant. Toutes les parties doivent désormais faire preuve de la modération la plus grande pour éviter de nouvelles victimes parmi la population civile palestinienne. Celle-ci a besoin de toute urgence de combustibles, de vivres et de médicaments, et la communauté internationale doit s'efforcer de lui prêter une assistance humanitaire. Le représentant malaisien a ensuite estimé qu'une des causes de la violence actuelle est l'occupation des territoires palestiniens en 1967. Il a aussi condamné l'expansion des colonies de peuplement, la poursuite de la construction du mur de séparation et le bouclage systématique de la bande de Gaza. Seules les négociations permettront de mettre en place les conditions nécessaires à l'émergence d'un État palestinien, a ajouté la délégation. Le Conseil de sécurité doit également veiller à ce que ses résolutions précédentes soient mises en œuvre, y compris la résolution 242 qui stipule que les forces israéliennes doivent se retirer des territoires palestiniens occupés. Le représentant a en conclusion exhorté les dirigeants du Fatah et du Hamas pour qu'ils résolvent leurs différends en gardant à l'esprit que l'unité palestinienne serait un élément fondamental pour parvenir à la création d'un État palestinien.

M. ABELARDO MORENO (Cuba), qui s'exprimait au nom du Mouvement des pays non alignés, a rappelé que le Bureau de coordination du Mouvement avait, le 5 janvier, publié une nouvelle déclaration sur l'escalade des activités militaires à Gaza. Le Mouvement des pays non alignés condamne énergiquement l'escalade de l'agression militaire provoquée par Israël, la puissance occupante, dans la bande de Gaza. Le Mouvement est vivement préoccupé et condamne en particulier le lancement de l'invasion terrestre israélienne à Gaza, au mépris des appels de la communauté internationale en faveur d'une cessation des activités militaires et des efforts diplomatiques régionaux et internationaux en cours pour tenter de résoudre la crise actuelle, a-t-il dit. Le Mouvement, a-t-il ajouté, appelle à une cessation immédiate de toutes les activités militaires et de la violence ainsi qu'à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu général immédiat. Au vu de la gravité de la crise, le Mouvement des non-alignés exprime également sa profonde déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le représentant a ainsi demandé au Conseil d'agir de façon urgente pour régler cette situation grave. Le Mouvement des pays non alignés, a-t-il indiqué, souligne la nécessité pour la communauté internationale de déployer des efforts intensifiés et coordonnés afin de mettre fin à cette crise et de promouvoir le processus de paix ainsi que le respect du droit international, en particulier le droit international humanitaire et les droits de l'homme, clef d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble pour instaurer une paix durable dans la région.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Bésil) a condamné les violences des deux côtés et a déploré la réponse disproportionnée d'Israël aux tirs de roquettes illégaux contre son territoire. Elle s'est jointe aux autres voix du Conseil pour demander une solution négociée au conflit et a dit qu'elle attendait des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité, une action décisive, à défaut de laquelle il risque d'affaiblir sa légitimité et son efficacité. Le Président Lula a réaffirmé aujourd'hui la volonté du Brésil de coopérer plus étroitement avec la communauté internationale, proposant la convocation d'une conférence en vue de faciliter les travaux du Conseil de sécurité. Les efforts humanitaires engagés pour soulager les souffrances des populations palestiniennes ne doivent pas exonérer le Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour instaurer un cessez-le-feu. La représentante s'est félicitée de la première étape représentée par la décision d'ouvrir un corridor humanitaire trois heures par jour. Mais, a-t-elle insisté, le moment est venu pour le Conseil d'agir, en mettant en œuvre la résolution 1850 qu'il a adoptée en décembre dernier et en engageant la communauté internationale et les parties à remplir leurs obligations en vertu de la Feuille de route du Quatuor.

M. MARTIN PALOUS (République tchèque), qui s'exprimait au nom de l'Union européenne (UE), a affirmé que l'UE était déterminée à entreprendre tous les efforts pour mettre un terme à la violence actuelle et réitérait son appel pour une cessation immédiate des actions militaires des deux côtés. Le Hamas doit cesser, sans condition, ses tirs de roquettes contre Israël, tandis qu'Israël doit mettre fin à son action militaire, a-t-il dit, ajoutant que l'Union européenne exhortait les parties à respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. L'Union européenne se félicite, a-t-il souligné, de l'initiative prise par le Président de la France, M. Nicolas Sarkozy, et le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak. L'Union européenne appelle en outre les parties, en particulier Israël, à garantir immédiatement un passage sûr et sans entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire aux habitants de la bande de Gaza. Le représentant a ajouté que l'Union européenne se félicitait de la décision israélienne de cesser ses opérations militaires pendant trois heures chaque jour et appelait Israël à ouvrir un corridor humanitaire à Gaza afin de permettre à des organisations humanitaires d'accéder librement au territoire. L'Union européenne est également prête, a-t-il ajouté, à accroître son assistance déjà importante en vue d'améliorer la situation humanitaire de ceux qui en ont besoin. M. Palous a estimé que la situation actuelle sur le terrain rendait nécessaire d'obtenir de manière absolument urgente un cessez-le-feu immédiat et permanent. Le représentant a mis en outre l'accent sur la nécessité d'entreprendre une action humanitaire immédiate et d'intensifier le processus

de paix. Il a ainsi appelé les parties à s'abstenir de toute action qui menacerait la viabilité d'un règlement global, juste et durable, conformément au droit international.

M. JORGE ARGÜELLO (Argentine) a déclaré que la réponse des forces israéliennes aux évènements du 27 décembre était complètement excessive et disproportionnée. Il a demandé qu'une commission d'enquête indépendante soit dépêchée pour faire la lumière sur les tirs qui ont touché des écoles des Nations Unies. Israël doit respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les populations civiles palestiniennes, a jugé M. Argüello. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement argentin estime que la priorité actuelle est de proclamer un cessez-le-feu et de mettre fin aux violences et aux opérations militaires israéliennes. Les troupes israéliennes doivent se retirer des territoires palestiniens occupés, et les attaques contre Israël doivent cesser, a réaffirmé le représentant. La proposition israélienne d'assurer une trêve de quelques heures par jour est une réponse à tout point de vue inacceptable, dans la mesure où elle ne peut contribuer en aucune façon à répondre aux besoins humanitaires urgents des Palestiniens; c'est la cessation immédiate et permanente des hostilités qui est nécessaire. Pour sa part, l'Argentine a annoncé qu'elle préparait l'envoi d'une aide humanitaire vers Gaza à l'appui des efforts engagés par le reste de la communauté internationale.

M. MARTY M. NATALEGAWA (Indonésie) a affirmé que son pays, une nouvelle fois, condamnait de la manière la plus énergique les attaques militaires israéliennes contre les Palestiniens dans la bande de Gaza. Ces attaques, a-t-il dit, constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et les droits de l'homme. Le représentant a déploré l'absence constante de position unifiée au sein du Conseil de sécurité, regrettant par exemple le fait que ses 15 membres n'aient pu prendre des mesures pour mettre un terme à toute violence et aux activités militaires ni à restaurer le cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Il a demandé au Conseil de sécurité de transmettre sans retard un message très clair, à savoir la cessation des hostilités. Le cycle de la violence doit cesser, les victimes doivent être assistées et le processus de paix relancé, a-t-il ajouté. Un cessez-le-feu crédible et permanent, avec le mécanisme international nécessaire, doit être immédiatement établi, a-t-il souligné.

M. FARUKH AMIL (Pakistan) a exprimé sa profonde préoccupation devant la situation qui règne à Gaza depuis 12 jours après l'agression d'Israël contre la population palestinienne. La réponse d'Israël est complètement hors de propos, a-t-il jugé. Les destructions colossales des infrastructures civiles ont été relevées par la presse internationale, a-t-il poursuivi. Avec toute la communauté internationale, le Pakistan condamne le recours à la force, qui va à l'encontre du but recherché, comme l'ont démontré les situations de conflit passées au Moyen-Orient. « Nous sommes gravement préoccupés par le risque de voir la situation à Gaza s'étendre à toute la région et compromette les chances de paix, a souligné le représentant. Déplorant l'inaction du Conseil de sécurité, le représentant du Pakistan a estimé que le Conseil ne s'acquittait pas des obligations en vertu de la Charte de l'ONU, ce qui affaiblit considérablement sa légitimité et son efficacité, déjà largement entamés. Le Conseil doit tout mettre en œuvre pour adopter une résolution par laquelle les parties seront contraintes d'instaurer un cessez-le-feu. En coordination avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a convoqué la tenue, ce vendredi, d'une séance extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, a annoncé le représentant avant de conclure.

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a affirmé que le Comité condamnait dans les termes les plus énergiques l'attaque militaire d'Israël dans la bande de Gaza. Israël, a-t-il dit, doit cesser immédiatement sans condition sa campagne militaire meurtrière dans la bande de Gaza. Israël doit être tenu pour responsable des meurtres et des blessures qui frappent une population civile aux mains nues, et qui constituent une violation flagrante des principes du droit international, a-t-il souligné. Le Comité exige l'ouverture des postes à la frontière avec Gaza pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, a-t-il ajouté. Le Comité appelle à la cessation des tirs de roquettes contre Israël qui fournissent à ce pays une justification de ses attaques militaires contre la bande de Gaza, alors qu'il est totalement inadmissible que la population de la bande de Gaza tout entière soit châtiée collectivement pour les actes perpétrés par des individus agissant isolément, a-t-il dit. La communauté internationale tout entière a la responsabilité de faire cesser ce carnage et le Conseil de sécurité doit coopérer avec les parties et tous les acteurs impliqués, notamment le Quatuor et les partenaires dans la région, a-t-il affirmé.

M. ESHAGH AL HABIB (République islamique d'Iran) a fait observer qu'en dépit de la colère énorme au sein de la communauté internationale, l'atrocité carnage et les crimes contre l'humanité perpétrés par le « régime sioniste » se poursuivent, après avoir déjà fait des centaines de morts parmi la population palestinienne innocente. Il a accusé le régime israélien de prendre pour cible chaque être humain, chaque maison et chaque infrastructure à Gaza. Ce massacre doit être stoppé immédiatement, a-t-il lancé. La machine de guerre israélienne doit être arrêtée et les criminels de guerre israéliens traduits en justice, a ajouté le représentant iranien. La crédibilité de la communauté internationale et des Nations Unies en dépend, alors qu'une fois de plus elle est remise en question par les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité du régime israélien. Le Conseil de sécurité n'a que

trop tardé à assumer ses responsabilités pour mettre fin à ses atrocités, a-t-il regretté, estimant que cet organe devrait adopter sans tarder une résolution contraignant le régime israélien à mettre fin à son agression et à lever le blocus imposé à la bande de Gaza. Avant de conclure, le représentant iranien a déclaré ne pas vouloir faire perdre le temps précieux du Conseil de sécurité en commentant les propos absurdes de la représentante d'Israël, qui a porté des allégations sans fondement contre son pays. Ces tactiques méprisables ne visent qu'à détourner l'attention du Conseil des crimes commis par Israël au moment où le monde entier est uni pour condamner ces crimes, a-t-il lancé.

M. JAIME HERMIDA CASTILLO (Nicaragua) a affirmé que les attaques israéliennes contre la bande de Gaza constituaient un massacre commis contre la population civile palestinienne. La campagne israélienne de destruction se poursuit depuis plus de 60 ans sans modération, refusant le droit des Palestiniens à une patrie indépendante, a-t-il souligné. Le représentant a qualifié de tragédie horrible la situation humanitaire de la population palestinienne. Il a regretté que le Conseil de sécurité n'ait pu parvenir à un résultat alors que la population civile continue de subir de lourdes pertes, du fait de la barbarie israélienne. Il a ainsi indiqué que son pays se joignait à la déclaration faite il y a deux jours à cet égard par le Mouvement des pays non alignés.

M. JULIO ESCALONA (Venezuela) a condamné le « génocide perpétré » par Israël à Gaza. « Nous sommes confrontés, a-t-il dit, à une des formes de guerre les plus obscures, celle qui consiste aujourd'hui à s'en prendre à la population civile au prétexte de s'en prendre au Hamas. Chaque bombe à sous-munitions et chaque bombe à phosphore signifie la haine, a-t-il lancé. « Vous avez perdu la guerre au Liban en 2006, vous n'êtes pas invincibles et l'histoire vous jugera », a-t-il déclaré. M. Escalona a ensuite lu un communiqué de son gouvernement, qui condamne les opérations militaires israéliennes. « À cette heure tragique, indique le communiqué, le peuple du Venezuela manifeste sa solidarité avec ses frères palestiniens et communique dans la douleur. » « Le Gouvernement, poursuit le document, ne ménagera aucun effort pour que les « responsables israéliens de crimes de guerre » répondent de leurs actes et il dénonce également l'utilisation planifiée du terrorisme d'État. » « Le Gouvernement vénézuélien a donc décidé d'expulser l'Ambassadeur d'Israël et une partie de son personnel pour réaffirmer son action en faveur de la paix », conclut le communiqué.

M. HARALD ASPELUND (Islande) a rappelé que son pays avait condamné l'assassinat de civils et qu'il se joignait au Secrétaire général des Nations Unies et à tous les États Membres qui ont appelé Israël à cesser immédiatement ses activités militaires dans cette zone densément peuplée. L'Islande, a-t-il dit, a condamné les tirs de roquettes à partir de Gaza pour terroriser les civils israéliens. Toutefois, a-t-il ajouté, les actions d'Israël au cours de ces deux dernières semaines sont à la fois disproportionnées et clairement contraires au droit international, a-t-il souligné. L'impératif immédiat est la suspension de toute violence de la part de toutes les parties concernées, a-t-il ajouté.

M. ROBERT HILL (Australie) a estimé que toute solution diplomatique au conflit devrait s'inscrire dans un effort à long terme entre Israël et la partie palestinienne. Il est essentiel en outre qu'Israël réponde à ses obligations en vertu du droit international humanitaire et permette à l'aide humanitaire de parvenir à la population palestinienne civile en détresse, a-t-il souligné. Il a rappelé que son pays, qui est un partenaire de longue date des Palestiniens, avait doublé son aide financière en 2008, qui est passée désormais à 45 millions de dollars. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Gouvernement australien avait annoncé une contribution immédiate de 5 millions de dollars de plus pour renforcer l'assistance humanitaire dans la bande de Gaza, a indiqué le représentant.

Mme MARIA FERNANDA ESPINOSA (Équateur) a exprimé les vives condoléances de son Gouvernement aux familles des victimes du conflit. Il est impératif, a-t-elle souligné, que la communauté internationale, par le biais notamment du Conseil de sécurité, adopte les mesures envisagées dans la Charte des Nations Unies afin de faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans la zone de conflit. Toute solution globale ne peut être militaire: elle doit être politique et respecter le droit international, a-t-elle estimé. Elle a affirmé que le Conseil de sécurité devrait adopter toutes les mesures nécessaires pour aboutir à la cessation permanente des hostilités. Il doit agir de façon ferme et déterminée, a-t-elle dit. La représentante s'est déclarée favorable à la tenue d'une réunion du Conseil des droits de l'homme pour que celui-ci examine la situation des droits de l'homme dans la bande de Gaza.

M. HUGO SILES ALVARADO (Bolivie) a déclaré que le Gouvernement et le peuple boliviens condamnaient dans les termes les plus fermes l'agression israélienne dans la bande de Gaza. La crédibilité du Conseil de sécurité est une nouvelle fois remise sur le tapis, a-t-il estimé, exhortant cet organe à adopter une résolution qui prévoit notamment la cessation immédiate des hostilités. Il est en outre important de reconduire un processus de paix constructif dans l'intérêt de la région et, à cet égard, il ne faut ménager aucun effort, a assuré le représentant. Avant de conclure, il a demandé la réouverture des frontières pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire auprès des populations palestiniennes.

M. JUAN A. BUFFA (Paraguay), qui s'exprimait au nom des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR), a exprimé la profonde préoccupation de ceux-ci face à la situation tragique régnant dans la bande de Gaza. Il a indiqué que les États du MERCOSUR joignaient leur appel à celui de la communauté internationale pour exiger l'arrêt immédiat de toutes les hostilités et un appel aux deux parties à la reprise du dialogue interrompu par les armes. Le représentant a souhaité que ce dialogue contribue à se rapprocher d'une solution pacifique et durable dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il a lancé un appel au Conseil de sécurité pour agir et ne pas rester indifférent face à ses responsabilités.

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel